

## Finances communales – Rapport sur les orientations budgétaires (suite)

Monsieur le maire ajoute qu'afin de contenir les dépenses et d'adapter les recettes, il conviendra d'appliquer une indexation des loyers et de réviser le montant des droits de place d'occupation du domaine public.

Monsieur le maire fait remarquer que deux mouvements sont en train de se produire simultanément dans les facturations du restaurant scolaire : on note que 30% des familles passent de la tranche de prix 4 à 5 et 30% de la tranche 2 à 1. De tels mouvements doivent conduire à réadapter les tranches dans un souci de plus grande équité.

Monsieur Quinard rappelle que ces tranches devraient suivre le coût de la vie. Il se montre également inquiet des 30% qui baissent de tranche.

Madame Malafronte indique que cette semaine l'antenne du Secours Populaire a été ouverte officiellement : 27 familles ont été recensées mais les responsables ont basé leur estimation entre 40 et 50 familles nécessiteuses.

Monsieur Borel demande si l'O.P.A.C peut récupérer les logements dont les bénéficiaires perçoivent des revenus plus importants qu'au moment de l'attribution.

Monsieur Quinard fait remarquer qu'un tel procédé irait contre la mixité sociale.

Monsieur le maire rappelle une disposition prévue par la loi Boutin : Les locataires « dont les ressources sont deux fois supérieures » au pla-

fond de ressources prévu pour accéder au logement social verront leur bail requalifié en contrat de location d'une durée de trois ans "non renouvelable" et seront donc incités à chercher un logement dans le secteur privé. Mais de l'aveu même de la ministre, cela reste difficilement applicable.

Monsieur le maire rappelle que le logement social est censé être « un tremplin », mais qu'à l'heure actuelle ce n'est pas toujours le cas ; car, il est vrai que des abus existent mais il n'en reste pas moins vrai que le fonds du problème n'est pas là.

## Personnel communal – Création de postes

Monsieur Destrost indique que les membres de l'opposition ne s'opposent pas à ces trois créations de poste mais souhaiteraient savoir quelle part du budget communal elles représentent et si la commune a les moyens de poursuivre des recrutements de ce type.

Madame Martin répond que la commune a connu de nombreux départs en 2008 : 8 au total. Parmi les principaux, elle cite : un poste de contrôleur en chef et d'adjoint technique de 2° classe (services techniques) ; un poste de directeur-animateur pour l'espace socioculturel ; un poste de rédacteur et de collaborateur du maire pour la filière administrative ; sans oublier deux postes d'adjoint technique de 2° classe (service entretien et A.S.V.P) ainsi que le poste de gardienne de police.

Ces départs ont été compensés par 11 créations de poste de catégorie C dont l'échelle de rémunération se trouve inférieure à celle correspon-

dant à certains départs.

Madame Malafronte souligne que la totalité des recrutements ne se traduit pas nécessairement par une augmentation de la masse salariale.

Madame Leroy fait remarquer que les frais de personnel représentent 56% des dépenses totales de fonctionnement.

Monsieur le maire reconnaît que les frais dépassent les 50% mais il rappelle un des principaux objectifs de la commune : préserver un service public municipal de qualité en valorisant les embauches locales au lieu de recourir à des entreprises privées. A cette fin, la commune a fait le choix de renforcer aussi bien l'équipe nettoyage et propreté du village que celle de la police municipale par l'intégration d'un poste de garde-champêtre dont le coût est inférieur à celui d'un recrutement d'un policier municipal.

## Questions diverses

Monsieur le maire indique que chaque conseiller a dû découvrir dans son dossier les premiers éléments constitutifs du « Porter à Connaissances ». Ce document, conformément au Code de l'urbanisme, a été adressé par le représentant de l'Etat dans le département et comporte l'ensemble des informations juridiques et techniques nécessaires à l'élaboration du futur P.L.U. Monsieur le maire informe que se tiendra prochainement une réunion spéciale de la commission d'élaboration du P.L.U. où ce document sera commenté.

**Monsieur le maire,  
après avoir répondu aux  
questions du public,  
lève la séance du Conseil  
municipal à 23 h 30.**



# La vie du conseil municipal



## Synthèse de la séance du 28 janvier 2009

**Nous vous rappelons que l'intégralité du procès-verbal de cette séance est disponible en mairie aux heures d'ouverture habituelles.**

**Flash  
délibérations**

### ✓ Délibération n° 01/01/09 Finances communales – Rapport sur les orientations budgétaires.

Conformément aux textes en vigueur, un débat sur les orientations budgétaires doit intervenir lors d'une séance publique du Conseil municipal, dans les deux mois qui précèdent le vote du budget. *Le Conseil municipal a pris unanimement acte du rapport.*

### ✓ Délibération n° 02/01/09 Communauté d'agglomération – Approbation du rapport de la

**Commission Locale d'Evaluation des Transferts de charges du 3 décembre 2008.** Lors de la séance du 10 décembre 2008, le Conseil communautaire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile a approuvé les termes du rapport présenté par la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de charges, réunie le 3 décembre 2008. Conformément aux textes en vigueur, le Conseil municipal doit se prononcer sur ce rapport. *Délibération adoptée par 22 voix pour et 5 abstentions (Catherine Lognos, Marie-Odile Roux, France Leroy, Bernard Destrost et Alain Ramel).*

✓ **Délibération n° 03/01/09 Personnel communal – Création de postes.** Dans le cadre de la gestion du personnel communal, compte tenu du développement de la commune des besoins de la population et de la volonté de la commune de garantir un service public de qualité, il s'avère nécessaire de se prononcer sur la création de certains postes. *Délibération adoptée à l'unanimité.*

### ✓ Délibération n° 04/01/09 Personnel communal – Remboursement des frais de

**déplacement des agents communaux.** Cette délibération doit être adoptée tous les ans pour pouvoir rembourser les frais de déplacement à la directrice de la crèche, à la directrice du centre de loisirs et à la responsable de l'insertion socioprofessionnelle du service de l'animation socioculturelle. *Délibération adoptée à l'unanimité.*

### ✓ Délibération n° 05/01/09 Personnel communal – Mise à jour de la délibération cadre relative

**au régime indemnitaire.** A la suite de la parution du décret n°2008-182 du 26 février 2008 modifiant le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991, il y a lieu d'actualiser le régime indemnitaire du personnel communal dont il convient de définir le cadre général et le contenu filière par filière. *Délibération adoptée par 25 voix pour et 2 abstentions (Martine Bézert et Philippe Massaïa).*

### ✓ Délibération n° 06/01/09 Motion de soutien pour le maintien du service public de la forêt et

**des missions de l'Office National des Forêts.** L'O.N.F est un partenaire incontournable pour l'entretien des forêts de la commune. Cette collaboration, comme pour de nombreuses collectivités, est désormais en danger du fait de nombreuses suppressions de postes déjà engagées et du risque d'éclatement de l'O.N.F. A l'heure où la préservation de l'environnement constitue une préoccupation essentielle, le Conseil municipal entend, par solidarité avec l'O.N.F. et les autres communes concernées, et pour préserver le système actuel, faire part de son soutien et son engagement à cette mobilisation qui rassemble les élus locaux. *Délibération adoptée à l'unanimité.*

### ✓ Délibération n° 07/01/09 Approbation de la charte de l'élaboration du Document Unique.

Le décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001 et la circulaire n°6 du 18 avril 2002 rendent obligatoire à tout employeur l'élaboration d'un Document Unique. L'intérêt de ce document est de permettre de définir un programme d'actions de prévention en vue de réduire les accidents du travail et les maladies professionnelles. Il est demandé au Conseil municipal d'approuver la charte de l'élaboration du Document Unique, jointe à la présente délibération et d'autoriser monsieur le maire à la signer. *Délibération adoptée à l'unanimité.*

Monsieur le maire communique dans un premier temps les chiffres du Compte administratif 2008. Il précise qu'ils concernent l'exercice qui s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

On note :

⇒ sur le total des réalisations et reports en dépenses et recettes mandatées, une différence de +18.427,59 €,

⇒ sur le résultat cumulé entre les réalisations de l'exercice et les restes à réaliser, en section de fonctionnement, un déficit de 141.478,91 €,

⇒ sur le résultat cumulé entre les réalisations de l'exercice et les restes à réaliser, en section d'investissement, un excédent de 330.191,14 €, soit un excédent global de 188.713,26 €.

Monsieur le maire indique par ailleurs que le compte de gestion devrait être délivré en février par monsieur le receveur municipal.

Monsieur le maire présente les axes qu'il a retenus pour l'organisation du Débat d'Orientations Budgétaires.

Tout d'abord, il évoque **LE CONTEXTE INTERNATIONAL** qui se caractérise actuellement par une grave crise financière qui touche tout autant le secteur économique que social. Il en énumère les différents facteurs qui en sont à l'origine : financement de l'économie par le recours massif à l'endettement des ménages aux États Unis, spéculation sur l'immobilier, capacités d'endettement supplémentaires, effondrement du marché immobilier, recours aux assurances spécifiques « les subprimes », conversion de ces dernières en produits financiers. Il qualifie cette crise comme celle de l'accumulation financière capitaliste.

Monsieur le maire aborde ensuite **LE CONTEXTE NATIONAL** qui lui aussi est affecté par cette crise. Celle-ci a un déjà un impact sur l'économie réelle et se traduira dans l'année qui vient par une récession ou une faible croissance inférieure à 1%. Il fait part de la vive colère qu'ont manifestée les maires, au cours du dernier Congrès qui

les réunissait, à l'encontre de la politique nationale adoptée pour les ressources financières des communes.

A titre d'exemple, il fait remarquer que dans les 2% d'augmentation des dotations de l'Etat prévues en 2009 est inclus, pour la première fois, le F.C.T.V.A. alors que ce dernier n'est pas une dotation mais le remboursement d'un impôt payé deux ans plus tôt par les communes. Le F.C.T.V.A. une fois ôté, les dotations n'augmentent donc que de 0.6%. Or, pendant la même période, « le panier du maire » a pour sa part augmenté de 3.4% si bien que les communes verront augmenter leurs dotations moins vite que l'inflation spécifique et par voie de conséquence, leurs possibilités financières diminuer.

Monsieur le maire ajoute que dans le plan de relance proposé par le gouvernement, les communes pourront bénéficier d'un remboursement anticipé du F.C.T.V.A. afin de maintenir leur rythme d'investissement. Cette mesure est soumise à la signature d'un contrat signé entre la mairie et le Préfet dont les modalités sont toujours inconnues à ce jour.

Monsieur le maire précise que ces baisses d'attribution se feront moins ressentir pour **NOTRE COMMUNE** du fait de l'augmentation de sa population fixée à 4.635 habitants lors du dernier recensement, soit 22.4 %. La D.G.F. 2009 prenant en compte le résultat du recensement 2007, devenu officiel en 2009, sera accrue donc de moitié, soit de 11.2 % (60.000 euros supplémentaires), et son montant se situera aux alentours de 617.000 euros.

Il est probable en revanche que la commune soit amenée à manifester une plus grande inquiétude concernant les dotations issues de la Taxe professionnelle et de la Taxe additionnelle sur les droits de mutations.

La suppression de la Taxe professionnelle, annoncée au dernier Congrès des maires, est en effet programmée pour bientôt. En outre, la Taxe professionnelle subit un écrêtement pour les grosses entreprises ; la diminution du produit de cet écrêtement, compte

tenu du plafonnement décidé par l'Etat, contribue à une baisse du Fonds départemental de péréquation ; en 2008 nous avons déjà perdu 35.000 €, cela s'aggravera en 2009.

La commune percevra cette année, pour ce qui concerne les versements de l'Agglo (dotation générale + dotation de solidarité), des sommes équivalentes à celles de l'an dernier. A cela, il faudra ajouter la Taxe additionnelle sur les droits de mutation que le Conseil général encaisse au bénéfice des communes de moins de 5000 habitants : ce dernier ne pourra assurer à la commune, compte tenu de la crise du marché immobilier, que 65% des 300.000 euros perçus cette année au titre de 2007.

Monsieur le maire poursuit son exposé en abordant **LA FISCALITÉ LOCALE**. Les bases 2009 des taxes locales n'ont pas encore été reçues. Or, l'augmentation de 2.5% décidée par l'Etat devrait se traduire par une majoration de produit de 55.000 euros. Monsieur le maire ajoute que les taux d'imposition de la commune n'ont pas été révisés depuis 2004 et propose de rattraper l'augmentation liée au « panier du Maire » en appliquant une hausse des taux de 3%. Une mesure de ce type amènera 60.000 € de ressources fiscales supplémentaires.

Monsieur le maire indique que si la commune est éligible à la disposition prévue par le plan de relance concernant le **F.C.T.V.A.**, il serait possible d'inscrire cette année le montant, normalement attendu pour 2010, du remboursement basé sur les investissements 2008 (128.429 € : soit au total un F.C.T.V.A. de 214.174 €).

Monsieur le maire aborde le thème de **LA DETTE**. Compte tenu de l'augmentation du nombre d'habitants, elle s'élèvera à 578.18 euros par habitant au 1<sup>er</sup> janvier 2009, soit une annuité de 83.36 € par habitant – annuité inférieure à celle de l'an dernier et montant inférieur à la moyenne de la strate des communes départementales.

Monsieur le maire justifie le dépassement du ratio concernant **LES DÉPENSES EN FRAIS DE PERSONNEL** par rapport aux dépenses de fonctionnement (56.53% au lieu de 50%) par la volonté de maintenir un service public municipal de qualité.

Monsieur le maire reprend ensuite les principaux chiffres relatifs au **COMPTE ADMINISTRATIF 2008** et communiqués en ouverture de séance.

Monsieur le maire aborde enfin **LES PRÉVISIONS 2009**. Il indique que les dépenses de fonctionnement seront maîtrisées. Parmi les principaux investissements, on comptera la première tranche de la construction de l'école élémentaire qui sera enclenchée en octobre 2008 ; son étalement se fera sur les deux exercices 2009 et 2010.

Des travaux de proximité seront réalisés (tels : la réfection de la toiture de la mairie, de l'espace socioculturel, de la poste), tous financés à hauteur de 80% par le Conseil général.

Sur le budget de l'eau, des travaux concernant l'adduction d'eau au hameau des Roux ainsi que des travaux d'amélioration des réseaux seront réalisés en même temps que la remise en service de l'ancien forage du Dausserand. Monsieur le maire conclut son intervention en précisant que d'autres dépenses devront être prises en considération, (notamment celles liées à la hausse des frais de nourriture, aux honoraires des études relatives à l'élaboration du P.L.U., au soutien des associations pour fêter l'événement du 500<sup>ème</sup> anniversaire de la translation du village...); puis il invite ses conseillers à participer au débat qu'il vient d'engager.

~ ~ ~

Monsieur Fasolino propose que face au difficile contexte économique actuel la commune soutienne la candidature des artisans locaux lorsqu'elle n'a pas à recourir aux offres légales. Monsieur le maire abonde dans le sens de monsieur Fasolino. Il mentionne deux dérapages qui désormais ne se reproduiront plus : l'achat du sapin de la salle des Arcades qui par erreur n'a pas été acheté à un commerçant de la commune et l'élagage des platanes réalisé par une entreprise extérieure alors que des entreprises de ce type existent à Cuges.

Monsieur le maire précise que dans le plan de relance, les seuils des marchés ont été augmentés (5 millions d'euros pour un M.A.P.A.), ce qui devrait favoriser la passation de contrat avec les entreprises locales.

Monsieur Di Ciaccio revient sur la taxe professionnelle et souligne que ce qui se passe n'est pas anecdotique. Il rappelle que chaque année, en septembre, étaient édités des rôles supplémentaires pour les Taxes professionnelles ; ce qui constituait une petite manne. Pour des questions de personnel, cette année, la trésorerie n'a pas pu les éditer. Mais, afin d'éviter toute perte, les services de l'Agglo assureront désormais un pointage qu'ils rapprocheront de celui des services fiscaux.

Monsieur Di Ciaccio reprend les propos de monsieur le maire quant à la Taxe professionnelle qui va diminuer de 40% en 2011 et de 80 % en 2012 avant d'atteindre une exonération totale en 2013 – laquelle devrait être compensée par de nouvelles subventions étatiques dont la teneur est inconnue à ce jour. Cette diminution aura des répercussions sur les dotations de solidarité que l'Agglo verse à la commune.

Monsieur Di Ciaccio rappelle que ces désengagements de l'Etat auront pour conséquence l'augmentation des taxes locales.

Il se félicite en revanche de l'attachement constant manifesté par la commune à l'égard de son service public : ce choix courageux mérite d'être souligné, estime-t-il avant de profiter de

son intervention pour complimenter le travail qu'accomplit le personnel.

Monsieur Quinard reprend les propos de monsieur Fasolino et soumet l'idée que la commission d'appel d'offres puisse inclure dans les critères de sélection une clause d'implication dans l'économie locale.

Monsieur le maire rappelle que cela est applicable pour une consultation mais ne l'est pas pour la passation d'un marché, avant d'indiquer qu'au nombre des dépenses à prévoir, il faudra tenir compte du montant des honoraires concernant aussi bien la mise en conformité du P.O.S. par rapport à la Zac des Vigneaux, que le bureau d'étude pour l'élaboration du P.L.U.

Monsieur le maire ajoute qu'il a toujours été partisan du principe de la double imposition (sur l'habitant et sur l'économie), tant il est vrai que la majeure partie des profits actuels résultent d'une sous-fiscalisation de l'économie financière. Il précise que si le lien entre la commune et l'entreprise située sur son territoire est supprimé, des problèmes ne manqueront pas de se poser.

Madame Leroy souligne que l'impôt de la Taxe professionnelle a souvent été réformé et que selon elle il est à la fois injuste car c'est l'outil de travail qui est taxé mais essentiel car il fait vivre les collectivités.

Monsieur le maire insiste sur l'idée qu'il faut fiscaliser l'économie financière et taxer les bénéficiaires dans la mesure où aujourd'hui 10% de la richesse sont passés du travail vers le capital. Monsieur le maire, qualifiant d'injuste l'impôt de la Taxe professionnelle estime qu'il serait préférable de l'orienter sur l'économie financière. Il jugerait utile, par ailleurs, une refonte complète du mode opératoire des banques car le système actuel est en train de montrer ses limites.